

Règlement spécifique Touvre

Toute sortie avec du matériel club est considérée comme étant une sortie club. A ce titre le président doit être tenu au courant. Pour les plongées Touvre, il est essentiel de respecter la réglementation (cf: Convention sur le site du CODEP 16).

1-Prévenir de la sortie.

2-Avoir un directeur de plongée.

3-Marquer sur le cahier d'emprunt le matériel.

4-Prévenir le gendarmerie d'Angoulême, avant et après l'immersion.

5-Noter les plongées sur le cahier du club.

6-Remplir la fiche à télécharger (Infos club- accès privé adhérent) et la renvoyer au Président ou si absence au secrétaire qui communiquera cette fiche à la COMAGA (c-papin@comaga.fr) une fois par mois.

Merci de respecter cette réglementation ; il y va de notre crédibilité.